



Les cas de déblocage anticipé

Cessation d'activité non salariée suite à une liquidation judiciaire ou procédure de conciliation

CIC Épargne Salariale



LES CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ

Cessation d'activité non salarié suite à une liquidation judiciaire ou procédure de conciliation

À retenir : Fait générateur

Cessation de l'activité du titulaire du compte suite à un jugement de liquidation judiciaire, ou d'une justification du retrait selon le Président du tribunal de commerce

Plans concernés

PERECOL (PERECOLI, PERECOLG)

Délai

Aucun

Conditions et dates d'évènements

Ce motif concerne uniquement les cas suivants **dès lors que la personne concernée a une cessation d'activité non salariée :**

- Suite à un jugement de liquidation judiciaire
- Ou, toute situation justifiant le retrait de l'épargne salariale selon le président du tribunal de commerce dans le cadre d'une procédure de conciliation

La date d'événement est :

- La date du jugement de liquidation judiciaire
- Ou, la date de la demande du tribunal de commerce (procédure de conciliation)

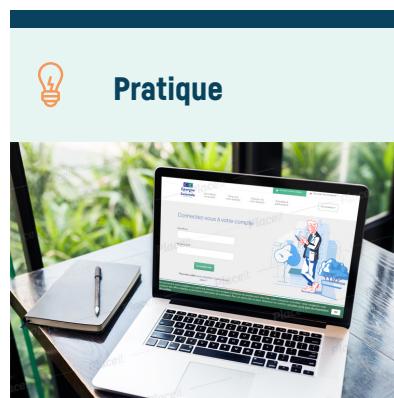
La **personne éligible** pour ce cas de déblocage est **le titulaire du compte**.

La demande de déblocage est validée à compter de la réception de l'intégralité du dossier sous réserve de la recevabilité des pièces justificatives.

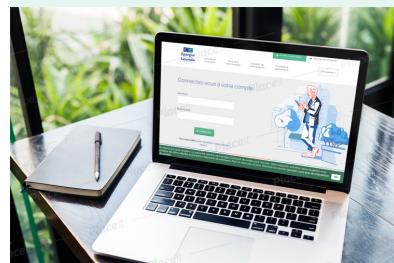
Le fait générateur invoqué **ne peut faire l'objet que d'une seule demande**. En cas de demande de déblocage partiel, vous ne pourrez donc pas demander un nouveau déblocage pour ce même motif.

Évènements exclus (liste non exhaustive)

- Cessation d'activité hors procédure de liquidation judiciaire



Pratique



Pour un traitement plus rapide et moins coûteux, saisissez votre demande directement via votre espace sécurisé internet. Vous pourrez télétransmettre vos pièces justificatives.* L'envoi de vos justificatifs par courrier entraînera une facturation. Veuillez vous référer au guide tarifaire de votre espace sécurisé, rubrique «mes documents».

*Si vous n'avez pas la possibilité de télétransmettre vos documents, vous pouvez nous faire parvenir votre demande complète et conforme par courrier à l'adresse suivante
CIC Épargne Salariale / 69 814 Tassin La Demi Lune Cedex



CIC Épargne Salariale est une marque utilisée par Crédit Mutuel Épargne Salariale. Crédit Mutuel Épargne Salariale, Entreprise d'investissement régie par les articles L.3311-1 et suivants du Livre III du code du Travail. Société Anonyme au capital de 13 524 000 euros dont le siège social est 12, rue Gaillon - 75107 Paris cedex 02 - Inscrit à l'ORIAS sous le numéro 17 003 947 (www.orias.fr) - RCS Paris 692 020 878. N° TVA Intracommunautaire FR67692020878. N° Cristal Réclamation et bonne exécution du contrat : 09 69 36 72 85 (appel non surtaxé). Crédit Mutuel Épargne Salariale est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.



LES CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ

Cessation d'activité non salarié suite à une liquidation judiciaire ou procédure de conciliation

Justificatifs à fournir

Si vous adressez votre demande par courrier, il convient de joindre la demande de retrait signée en plus des pièces justificatives.

Dans le cas d'une liquidation judiciaire

ET

- Pièce d'identité recto verso en cours de validité
- OU**
- Permis de conduire recto verso (nouveau format)
- OU**
- Passeport signé en cours de validité

Dans le cas d'une procédure de conciliation

ET

- Pièce d'identité recto verso en cours de validité
- OU**
- Permis de conduire recto verso (nouveau format)
- OU**
- Demande de déblocage émanant du Président du tribunal de commerce (avec l'accord du titulaire) auprès duquel est constituée une procédure de conciliation
- ET**
- Copie de la procédure de conciliation établie par le Président du tribunal de commerce

Remarque :

Le remboursement de votre épargne ne pourra porter que sur l'épargne comptabilisée avant la date du jugement de liquidation judiciaire ou la date de demande du président du tribunal de commerce auprès duquel est initiée la procédure de conciliation.



CIC Épargne Salariale est une marque utilisée par Crédit Mutuel Épargne Salariale. Crédit Mutuel Épargne Salariale, Entreprise d'investissement régie par les articles L.331-1 et suivants du Livre III du code du Travail. Société Anonyme au capital de 13 524 000 euros dont le siège social est 12, rue Gaillon - 75107 Paris cedex 02 - Inscrit à l'ORIAS sous le numéro 17 003 947 (www.orias.fr) - RCS Paris 692 020 878. N° TVA Intracommunautaire FR67692020878. N° Cristal Réclamation et bonne exécution du contrat : 09 69 36 72 85 (appel non surtaxé).
Crédit Mutuel Épargne Salariale est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.